

LES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD ARRETES AU COURS DE L'ANNEE 2022

Un membre du CNDD-FDD arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 janvier 2022 indique qu'en date du 4 janvier 2022, vers 6 heures, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza lac, province Makamba, Jean Claude Kamariyagwe, cultivateur, âgé de 55 ans, membre du CNDD-FDD a été arrêté par des policiers. Selon des sources sur place, une cartouche du fusil de type Kalachnikov a été retrouvée devant la maison de la victime. Selon les mêmes sources, l'administration locale a renseigné la police de la position de Muyange qui est venue l'arrêter. La victime a été détenue au cachot du commissariat de police de Nyanza-Lac.

Deux personnes arrêtées en commune Shombo, province Karuzi

En date du 17 janvier 2022, sur la colline Gikombe, commune Shombo, province Karuzi, Bigirimana, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 35 ans, originaire de cette colline Gikombe, zone Nyarurambi, commune Shombo et Sylvestre Ndayizeye, membre du même parti, âgé de 28 ans, originaire de la colline et zone Rusi, commune Shombo, province Karuzi, ont été arrêtés par des policiers et sont incarcérés au cachot de la commune. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir endommagé un champ de patates douces appartenant à Déo Saganga. Selon les mêmes sources, Bigirimana a donné son champ qui était exploité par Déo Saganga, membre du parti CNDD-FDD, comme location d'une année, à Sylvestre Ndayizeye et se sont convenus une somme de 60.000 fbu pour la saison A et B depuis le mois de septembre 2021. Après, Sylvestre a commencé son projet dès les premières pluies de la saison A mais Déo a porté plainte à la police contre Bigirimana et Sylvestre Ndayizeye. Les victimes ont nié qu'il n'y avait pas de cultures dans ce champ et que les délais d'exploitation étaient expirés

Une personne arrêtée en commune Shombo, province Karuzi

En date du 24 janvier 2022, sur la colline Butwe, commune Shombo, province Karuzi, le prénommé Zabulon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 26 ans, a été arrêté et conduit au cachot communal de la police par des policiers. Selon des sources sur place, Zabulon et sa famille sont allés aux cérémonies de remise de la dot chez les parents de Vumilia, membre du parti CNDD-

FDD, âgée de 23 ans où ils ont été servis un poulet sans gésier et ils ont refusé de manger. Quelques jours après, Zabulon a demandé à sa fiancée de lui apporter un coq pour se réconcilier mais Vumilia qui était déjà enceinte en a refusé. Selon les mêmes sources, par après, Vumilia qui était menacée d'expulsion du toit familial par ses parents est allée chez son fiancé pour lui demander de l'épouser mais Zabulon a refusé arguant que sa maison est encore en construction. Après ce refus, Bukuru et Joël, tous Imbonerakure ont tabassé Zabulon et il a été évacué vers l'hôpital. Il a pris le large vers la Tanzanie par après et il est revenu en date du 22 janvier 2022.

Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Giharo, province Rutana

En date du 23 février 2022, vers 15 heures, sur la colline Gitanga, zone et commune Giharo, province Rutana, Alexis Baraguma, représentant communal du parti CNDD-FDD à Giharo et Simon, représentant collinaire de ce même parti sur la colline Giharo ont été arrêtés à leur domicile par le responsable provincial du SNR à Rutana, Pépin Habimana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir détourné 3 tonnes d'engrais chimique et une quantité de sucre non précisée destinées à la population de la commune Giharo. Selon des sources sur place, une fouille perquisition a été opérée à leur domicile avant de les conduire au cachot du commissariat provincial de Rutana avec les biens détournés.

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2022 indique qu'en date du 27 février 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Antoine Rufyiri, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 47 ans, résidant sur cette colline, a été arrêté et détenu au cachot du poste de police. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir acheté des matériaux de construction (des tubes et des tôles) volés par un veilleur de l'ECOFO Buhiga III et ces matériaux étaient destinés à la construction des toilettes de cette école. Selon les mêmes sources, lors d'un interrogatoire chez un OPJ, ce veilleur qui a été aussi arrêté, a accepté qu'il ait vendu seulement 4 tubes qu'il avait reçus du directeur de cette école, Landry Munezero, représentant communal de la milice Imbonerakure à Buhiga. Ce veilleur a indiqué que ce directeur venait pendant la nuit avec une garde des membres de la milice Imbonerakure, ouvrait un stock de matériaux et en emportait autant qu'il voulait.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 19 mai 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline et zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, le nommé Ciza, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 61 ans, a été arrêté et conduit au cachot de la police à Buhiga. Selon des sources sur place, il a été accusé d'être féticheur, de tuer des gens et de les manger. Selon les mêmes sources, la police a mené une fouille perquisition chez lui où seuls mais des médicaments traditionnels ont été trouvés. Les habitants de cette colline avaient passé toute la nuit rôdant autour de sa maison pour l'empêcher de s'évader en attendant l'arrivée de la police et ils allaient le brûler dans sa maison n'eût été l'intervention des représentants collinaires.

Deux administratifs arrêtés en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 28 septembre 2022, sur la colline Nyenzi, zone Gatonde, commune Nyabikere, province Karuzi, Aaron Ndayizeye, âgé de 29 ans et Aurélie Kubwimana, âgée de 27 ans, tous membres du parti CNDD-FDD, respectivement représentant collinaire et chef de quartier, ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune sur l'ordre de l'administrateur, Claudine Murekerisoni. Selon des sources sur place, ces deux administratifs se sont rendus chez Jeanne Hélène Ndereyimana, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 38 ans en vue d'une réconciliation entre celle-ci et un parent dont un enfant avait été battu par Hélène. Cependant, cette réconciliation n'avait pas eu lieu parce qu'Hélène avait fait semblant d'être malade. Selon les mêmes sources, comme elle a des relations avec l'administrateur, elle est allée porter plainte chez l'administrateur en lui disant qu'ils l'ont battue et l'administrateur a ordonné de les arrêter sans être interrogés.

Deux membres du parti CNDD-FDD et deux femmes arrêtés en commune et province Bururi

En date du 25 décembre 2022, au centre Kiremba, zone Muzenga, commune et province Bururi, Richard Ndayikengurukiye, membre du parti CNDD-FDD, sa femme Rosalie Kaneza, Judith Ndayizeye sa mère et son frère Patrick Ndayegamiye, membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers. Selon des sources sur place, Richard a été arrêté vers 23 heures et il était accusé d'ivresse tandis que ces trois autres ont été arrêtés quand ils sont allés sur une position pour demander la libération de Richard. A ce moment, un policier qui montait la garde a tiré en l'air pour les arrêter. Les autres policiers qui étaient en patrouille nocturne dans les environs de cette position ont tiré plusieurs coups de feu croyant que leur position était attaquée. Toutes les 4 personnes ont été conduites au cachot de la police à Bururi.

Une femme membre du parti CNDD-FDD arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 20 décembre 2022, Ndayavugwa Mwatuma, membre du parti CNDD-FDD, titulaire du CDS Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge par des policiers. Selon des sources sur place, elle a été accusée de collecte illégale des fonds sur des matériaux de construction en zones Buruhukiro et Gatete de la commune Rumonge. Ces fonds étaient par la suite déposés sur un compte commun de la coopérative FOMACORU dont Ndayavugwa Mwatuma était cosignataire. Rappelons qu'en date du 20 novembre 2022, au chef-lieu de la commune et province Rumonge, Ulimwengu Bigirimana, représentant de la milice Imbonerakure et président de cette coopérative a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police de Rumonge pour la même affaire.

Soixante-dix membres de la milice Imbonerakure arrêtés en commune et province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, vers 15 heures, sur la colline Mukoni, commune et province Muyinga, soixante-dix membres de la milice Imbonerakure dont Vianney alias Ndiefi, enseignant à l'ECOFO Mizuga, ont été arrêtés chez cet enseignant, par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité, dirigés par leur chef, Shabani Nimubona. Selon des sources sur place, parmi eux, il y avait des gens venus des provinces de Cankuzo, Karuzi et Kayanza et ils disaient que Vianney les avait mentis qu'ils allaient participer à une réunion de son association préparant une visite des partenaires afin de les y faire adhérer. Selon les mêmes sources, ces membres de la milice

Imbonerakure les ont dépouillés de leurs biens comme des téléphones portables, de l'argent, un chèque qui allait servir de retrait d'argent à donner aux participants. Vianney avait promis à chacun une somme de 40 000 fbu après la réunion. Ils ont été libérés après avoir exhibé à ces Imbonerakure une ordonnance ministérielle de cette association que Vianney leur avait partagée lors de la convocation de cette réunion.

Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2022 indique qu'en date du 7 octobre 2022, sur la colline Kanyange, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Venant Ndikumugongo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 60 ans, a été arrêté par des membres de la milice Imbonerakure dont Rachidi Niyorugira, âgé de 36 ans, accompagné par Cyriaque, secrétaire du parti CNDD-FDD sur la même colline en complicité avec un fils de la victime, Jean Claude Girukwishaka, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 27 ans. Selon des sources sur place, Venant Ndikumugongo a pris une vache chez son fils et l'a vendue alors que son fils Jean Claude n'était pas à la maison. La belle fille a informé son mari que la vache venait d'être vendue par son père. Selon les mêmes sources, Jean Claude a porté plainte chez un OPJ à Karuzi contre son père auquel il accusait de lui avoir volé une vache. Cet OPJ a délivré un mandat d'arrêt contre Venant et ce document a été donné à Rachidi et Cyriaque. Ces derniers ont arrêté le père de Jean Claude et ils lui ont exigé de payer une somme de 265000 fbu à son fils avant de le libérer alors que cette vache avait été prêtée à Jean Claude pour l'aider à avoir du fumier, selon Venant Ndikumugongo. En date du 6 octobre 2022, ce dernier avait demandé à une de sa fille mariée de lui apporter un des moutons qu'il lui avait prêté pour avoir du fumier afin de le vendre et payer l'engrais chimique mais cette fille lui en a refusé en lui répondant que ses frères lui avaient interdit de donner une bête à leur père disant qu'il n'a plus le droit sur le bétail. Venant Ndikumugongo a porté plainte auprès de l'administrateur qui a alors ordonné d'arrêter son fils et les 2 membres de la milice Imbonerakure.

Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza Lac, province Makamba

En date du 2 décembre 2022, sur les collines Bukeye et Kazirabageni, commune Nyanza Lac, province Makamba, Thaddée Ndayishimiye, secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Jean Claude Nduwimana, ancien administrateur de la commune Nyanza-Lac de 2015 à 2020 et Jonathan Mpawenayo, responsable communal de la milice Imbonerakure à Nyanza-lac ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat à Makamba par le Commissaire provincial de police accompagné du commissaire communal de police de Nyanza-lac sur l'ordre de Françoise Ngozirazana, Gouverneure de la province. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés après une fouille perquisition opérée chez eux et aux domiciles des membres des conseils communaux. Après destitution du bureau du conseil communal Nyanza-Lac. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés d'avoir commandité les conseillers communaux à destituer les membres du bureau de ce conseil communal.

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2022 indique qu'en date du 4 décembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Eric, membre de la milice Imbonerakure, âgé de 34 ans, caissier au district sanitaire de Buhiga, a été arrêté par des policier et conduit au cachot de la police. Selon des sources sur place, Eric était allé demander son argent à Célestin Ndihokubwayo, enseignant, membre du

parti CNDD-FDD, âgé de 51 ans. Eric lui avait prêté de l'argent et il lui avait promis de remettre 150.000 fbu après un mois mais il avait dépassé déjà 5 mois. Selon les mêmes sources, il est allé le chercher à la maison mais comme il n'était pas là, il s'est rendu directement au marché avant de se croiser en route. Eric a voulu l'attaquer mais l'enseignant a crié au secours et des policiers qui étaient aux environs sont intervenus mais Eric a refusé d'écouter les policiers en disant qu'il voulait se faire juste d'où Eric a été conduit au cachot où il est resté deux jours avant d'être libéré sur l'ordre du Gouverneur et du Procureur.

Trois membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 5 décembre 2022, au bar restaurant, centre de la commune Nyanza-lac, province Makamba, Muvala, représentant des membres de la milice Imbonerakure sur la colline Bukeye; Mahuba, secrétaire du CNDD FDD sur la même colline et le chef de cette colline connu sous le sobriquet de Rukanga ont été arrêtés par des policiers sur l'ordre des membres du bureau communal de Nyanza-lac. Selon des sources sur place, Marie Goreth Irankunda administratrice de Nyanza-lac, Prudence Kabura président de ce conseil et son adjoint, Mbirigi qui partageaient un verre à ce bar, ont voulu y chasser Muvala, Mahuba et Rukanga mais ces derniers en ont refusé d'où leur arrestation. Ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de police à Nyanza-Lac. Signalons que ces arrestations ont eu lieu après qu'une réunion de suspension de deux membres du conseil communal de Nyanza-Lac ait été tenue.

Trois membres du parti CNDD-FDD dont deux administratifs arrêtés en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 7 décembre 2022, au quartier Mugomere, commune et province Rumonge, Gratien Nduwayo, Administrateur de la commune Buyengero, Pascal Ntukamazina, son beau-père et Assa Gituwitaye, conseiller du Gouverneur de la province Rumonge chargé de l'administration et des finances, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés et conduits à la prison de Rumonge par des policiers. Selon des sources sur places, accusées d'avoir détourné des tôles et des sacs de ciments destinés à la construction des écoles, les deux autorités avaient été convoquées et auditionnées à la police de Rumonge le Procureur de la République près la Cour d'Appel de Bururi. Selon des sources policières, l'administrateur de la commune Buyengero a stocké ce matériel au domicile de son beau-père, Pascal Ntukamazina.

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en comune Rutovu, province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date 12 décembre 2022 indique qu'en date du 8 décembre 2022, sur la colline et zone Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Innocent Ndayisenga, membre de la milice Imbonerakure de la même colline a été arrêté par la police du commissariat communal de la commune Rutovu. Selon des sources sur place, Innocent Ndayisenga a été accusé d'avoir blessé à coups de machettes au visage et sur la tête son voisin, Ernest Kwizera lui aussi membre de cette milice Imbonerakure. Selon les même sources, Ernest Kwizera tentait d'empêcher Innocent Ndayisenga de détruire un champ de pomme de terre du petit frère du même présumé auteur qui est en conflit foncier. La victime a été conduite au centre de santé de Kajondi pour des soins médicaux.

Un représentant des membres de la milice Imbonerakure arrêté en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 20 novembre 2022, au chef-lieu de la commune et province Rumonge, Ulimwengu Bigirimana, responsable de la milice Imbonerakure, président d'une coopérative FOMACORU a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police de Rumonge. Selon des sources sur place, Ulimwengu Bigirimana a été accusé de n'avoir pas respecté les ordres du Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca qui avait interdit la collecte d'argent sur les matériaux de construction dans la province Rumonge, en date du 15 novembre 2022 lors de sa visite à Rumonge. Selon les mêmes sources, malgré qu'il ait été dénoncé par la population dans une réunion tenue par Gervais Ndirakobuca, Premier Ministre, Ulimwengu Bigirimana a continué à imposer des taxes sur ces matériaux du 16 au 18 novembre 2022, arguant qu'il n'avait pas peur des menaces du Premier Ministre. Rappelons que celui-ci avait accusé ouvertement Ulimwengu Bigirimana d'être à l'origine de la flambée des prix des matériaux de construction en faisant payer par force de l'argent aux propriétaires des camions, aux vendeurs et acheteurs de ces matériaux.